



CS_2023_45

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre, à neuf heures trente, se sont réunis au Complexe des Richardières de AIGREFEUILLE SUR MAINE, sur convocation adressée le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mmes Édith MARGUIN, Marie-Irène BOUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Jean-François CHARRIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE, Joël JAMIN, Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et Xavier LOUBERT-DAVAINE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Pascal EVAIN et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Christian GAUTHIER ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. DERANGEON*), Daniel BENARD, Patrick BERNIER et Claude CAUDAL ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD, Thierry COIGNET et Bernard GENDRONNEAU.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 43

Votants : 45

Pouvoirs : 2

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : M. Jean-Luc BESNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET et M. Eric LUCAS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : M. Alain COUTRET ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : MM. Mickaël DERANGEON (*pouvoir donné à M. BRARD*) et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. CHARBONNIER*) et Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Hervé CREMET, Youssef KAMLI et Vincent YVON.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il appartient au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

A la suite des créations intervenues, il convient de mettre à jour les données du tableau des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

Cadres d'emplois	Cat	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Postes vacants	Durée temps travail
Emplois fonctionnels						
		Directeur Général d'un établissement public local assimilé à une commune de 40 000 habitants à 80 000 habitants	1	1	0	TC
Filière administrative						
Attachés	A	Attaché principal	2	2	0	TC
		Attaché	4	4	0	TC
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	3	0	TC
		Rédacteur	2	2	0	TC
Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4	4	0	TC
		Adjoint administratif	1	1	0	TC
Adjoints administratifs ou rédacteur		Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou grade de rédacteur	1	0	1	TC
Filière technique						
Ingénieurs en chef Hors Classe		Ingénieurs en chef Hors Classe	1	1	0	TC
Ingénieurs en chef	A	Ingénieur en chef	1	0	1	TC
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	4	4	0	TC
		Ingénieur	10	10	0	TC
Techniciens	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0	TC
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	2	2	TC
		Technicien	3	2	1	TC
Total			44	39*	5	

* 39 postes pourvus représentant 33.8 postes Equivalent Temps Plein (ETP)

* Postes pourvus par des agents contractuels : 1 poste de rédacteur, 6 postes d'ingénieurs, 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe et 2 postes de technicien

Emploi non permanent – contrat de projet

Cadres d'emplois	Cat	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Durée temps travail
Ingénieur	A	Ingénieur – contrat de projet	1	1	TC

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau ci-dessus,

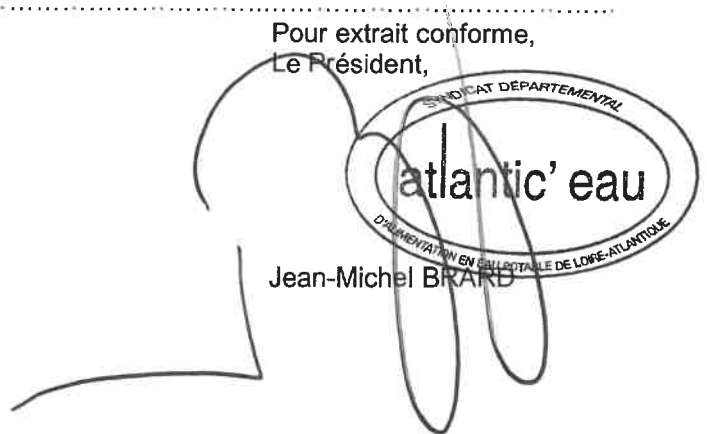
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'APPROUVER le tableau des emplois permanents tel que mis à jour ci-dessus,
- de PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BRARD



CS_2023_45

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 09/10/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 09/10/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.